COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS : Olivier RACAULT, Nathalie PERRET, Jean-Michel VRILLON, Elisabeth AUGÉ, Véronique AVIGNON, Eric CABANÈS, Laurent CARRASCO, Cindy GATAUX, Laurent GAUTIER, Valérie LAUMONIER, Stéphane LAURON, Jean-Yves MARTINEAU, Sophie MEZERETTE, Jean-Michel VALADE, Brigitte VOLET

Monsieur Jean-Michel VRILLON été élu secrétaire de séance.

GESTION CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la situation financière de l'association de la cantine scolaire devient de plus en plus compliquée à gérer.
Depuis plusieurs années, la commune doit à plusieurs reprises dans l'année verser des subventions.
Suite à l'assemblée générale de la cantine scolaire qui a eu lieu le 11 septembre dernier, la décision a été prise de transférer la gestion de la cantine à la commune.
Toutefois, l'association de la cantine scolaire ne sera pas dissoute. Elle restera active afin de pouvoir organiser des manifestations autour de l'alimentation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE la reprise par la commune de l'activité globale de restauration scolaire jusqu'alors confiée à l'association « Cantine scolaire de Faverolles-sur-Cher » à compter du 1er janvier 2027.

ACTE la reprise du personnel salarié de l'association selon les dispositions législatives en vigueur. Les agents concernés au nombre de deux, intégreront le personnel communal à compter du 1er janvier 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce nouveau service seront inscrits au budget.

SUBVENTION ASSOCIATION LOUHENRIE

Dans le cadre de l'organisation du festival Bip's et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Louhenrie située 17 Rue de la Liberté – 41110 POUILLÉ pour un montant de 3 000 € correspondant à une participation des frais engagés pour cet évènement culturel.

SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES

Dans le cadre de l'organisation du festival Bip's et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Faverolles-sur-Cher pour un montant de 618 €.

CONVENTION LOCATION MTL 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle que Madame Anne BERTHELOT donne des cours de Qi Gong tous les mardis dans la Maison du Temps Libre.
Par conséquent, il convient de renouveler la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de renouveler la convention de location entre Madame Anne BERTHELOT et la commune pour l'année 2026/2027 et,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, pour l'utilisation d'un local à la Maison du Temps Libre au tarif de 70 € par mois.

SUBVENTION CANTINE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de la Cantine Scolaire de Faverolles-sur-Cher pour un montant de 4 000 €.

BULLETIN MUNICIPAL 2027 : TARIFS DES PUBLICITÉS

Dans le cadre de la préparation du bulletin municipal 2027, il est nécessaire de fixer les tarifs des encarts publicitaires qui permettent d'assurer une partie du financement du bulletin.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

FIXE les tarifs suivants pour les encarts publicitaires dans le bulletin communal « Le Petit Faverollais 2027 » :
- petit encart (1/8 de page) : 40 €
- demi-page : 200 €
- page entière : 400 €

Un titre de recette sera envoyé à toutes les entreprises qui auront validé par écrit leur accord pour l'insertion d'une publicité. Les titres seront imputés au compte 706888 (autres prestations de services).

ATD 41

Le conseil valide une proposition de l'ATD 41 (Agence Technique Départementale), concernant une étude complète de sécurisation de la Route de la Clémencerie pour un montant forfaitaire de 3 000 €. La prestation comprend un diagnostic de l'existant, des comptages routiers, des plans et une estimation financière des travaux.

RIDEAUX

Les rideaux de la bibliothèque et de la salle de la Maison du Temps Libre seront remplacés pour un montant de 8 893,11 € TTC par la société Delaunay Stores.

CIMETIÉRE

La matinée écocitoyenne (nettoyage du cimetière) aura lieu le samedi 24 octobre à 9H00.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal n'a pas désiré exercer son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- M. FAICHAUD Emmanuel – société Holding EMAVYLEX (garage automobile situé 39 Rte de Saint-Aignan) à SCI CACR CENTRE VAL DE LOIRE
- Mme GIRARD Valérie (fonds de commerce et local commercial situé au 3 Rond-Point de Montparnasse) à M. PERRAULT Stéphane et Mme HAMON Marina
- Consorts CHAPLOT (hangar situé Route de la Clémencerie) à M. Sébastien AFONSO PIMENTEL et Mme Angélique CHALON

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Olivier RACAULT